



Puis je porter plainte contre sté de recouvrement?

Par **mamanours**, le **11/06/2013** à **16:51**

bonjour,

la société de recouvrement (Contentia) mandatée par mon fournisseur d'énergie a des chargés de suivi ont ne peut plus agressifs. Mépris, condescendance, commentaires sarcastiques, ordres péremptores, on vous raccroche au nez, on ne vous donne jamais le nom des responsables de services lorsque vous les demander, et c'est systématique, même après avoir validé un échéancier et avoir commencé à régler les mensualités, on continue de vous dénigrer, de vous rire au nez " un nom de responsable? pourquoi faire? Un justificatif de paiement? et puis quoi encore? Me racontez pas votre vie, c'est pas mon problème, vous n'aviez qu'à pas vous endetter, j'ai pas que ça à faire, vous payez oui ou merde?... "et j'en passe et des meilleures... Vous subissez déjà l'humiliation de l'endettement et vous devez en plus subir la condescendance d'agents patentés qui ont manifestement carte blanche pour vous rabaisser dans ce moment déjà inconfortable?

ma question: Puis je porter plainte et faire saisir les bandes enregistrées? Comment défendre ma dignité d'être humain? après tout, j'ai répondu favorablement à un recouvrement amiable, aucun tribunal ne m'y a forcé. leur méthodologie gagnerait à intégrer le respect de l'humain dans son cahier des charges.

Comme des millions de français, je me bats tous les jours pour maintenir le cap pour mes 3 filles. Qui n'a jamais eu de genou à terre? Il ne faut pas s'étonner que les gens s'immolent partout dans le monde, il n'y a plus "d'humanité" entre les hommes, c'est un comble.

Merci d'avance.

Par **moisse**, le **11/06/2013** à **17:18**

Bonjour,

Mépris, regards mauvais, vulgarité, rire au nez...

Rien dans tout ce que vous décrivez n'est pénalement répréhensible.

Vous ne pouvez donc pas porter une plainte avec un défaut de qualification.

Quant à faire saisir des bandes vous regardez trop "LES EXPERTS" à la télévision.